

### Etaient présents :

SDASAP : Mme MERIGANT, Mr NUCHO, BPTS : Mme GAZEL, Bureau des finances : Mme TORRES, Réseau : Mme FRICONNET, Mr NICOLE.

**Représentants des personnels AS : FO : Mme GRACIANO, Mme SOULET, Mr PEVRELLI**

3 représentantes CGT-FSU.

Représentants des personnels CTR : absents.

Ouverture de la réunion à 14h30

Nous avons débuté la séance en indiquant que l'ordre du jour était trop dense, qu'il serait bon de prévoir une fréquence plus importante de réunions pour éviter d'être obligé de survoler l'ensemble des sujets !!!

Mme MERIGNANT nous propose donc de nous revoir fin juin pour une nouvelle réunion de dialogue social.

### 1/ La gestion des corps

Mme GAZEL nous rappelle les résultats des élections et les sièges obtenus en CAP :

pour les CTSS (CAP du Ministère des Affaires Sociales) : 2 postes CGT et 2 postes CFDT

pour les AS et ASP (CAP du Ministère de l'Intérieur) : **2 postes FO** et 2 postes CGT-FSU.

La première CAP pour les AS a eu lieu le 9 mars. La deuxième aura lieu à l'automne (la date n'est pas encore définie et nous sera précisée ultérieurement).

Pour les CTSS, la CAP aura lieu le 13 mai, la prépa le 7 mai.

#### Point sur les effectifs :

Dans le corps des AS, nous sommes :

173 AS titulaires dont 106 AS principaux

3 contractuelles

6 en disponibilités

1 poste vacant à Marseille (poste à 50%).

**FO** a demandé si le poste de Draguignan serait remplacé et il nous a été répondu qu'il a été redéployé sur le département de l'Essonne au regard de la surcharge importante des collègues et du nombre d'effectifs par AS. Les 48 agents de Draguignan seront maintenant pris en charge par l'AS du Var.

Dans le corps des CTSS :

19 postes

16 CTSS en poste

1 disponibilité

3 postes vacants (Centre, Nord, Poitou Charente)

1 susceptible d'être vacant (Montpellier).



Ils nous ont évoqué leurs difficultés à recruter pour les postes des régions CENTRE et NORD : des candidatures seraient examinées quand même par la prochaine CAP du MAS (ministère des affaires sociales).

**FO** a suggéré de s'interroger sur, peut-être, l'attractivité des postes au sein du MI ...

Pour la région CENTRE, après une proposition de relocalisation du poste à TOURS, ils nous ont indiqué que le poste était de nouveau à ORLEANS après une intervention du Préfet de région...

**« FO n'a pas hésité à exprimer son étonnement sur le pouvoir que peut avoir aujourd'hui un Préfet de Région sur une administration centrale !!! À bon entendeur !!! »**

Ils nous ont ensuite annoncé qu'une relocalisation des postes budgétaires des CTR et un re-découpage de certaines régions (suppression du poste de Normandie) avaient été décidés et qu'ils avaient créé un poste pour la région POITOU CHARENTE/DOM-COM.

**FO** s'est étonné de ce choix alors que certains CTR se retrouvent avec des régions très étendues.

Mme FRICONNET indique que ce choix a été fait pour décharger le poste de CTR de la centrale et des PAYS DE LA LOIRE.

**FO** a aussi suggéré à la SDASAP qu'il aurait été intéressant d'informer les AS concernés par ces changements, notamment en POITOU CHARENTE, car l'apprendre en lisant les ASH ou par le bouche à oreille n'était pas très adapté...

**FO** a interrogé la SDASAP sur l'impact que pourrait avoir la réforme territoriale sur le découpage des régions des AS. Ils nous ont alors répondu que ce n'était pas le sujet pour le moment et que de toute façon rien ne s'opposerait à ce que le service social conserve un découpage différent.

## **MALHEUREUSEMENT NOUS NE SOMMES PAS AUSSI OPTIMISTES !!!**

Cigem des CTSS et fonctionnement avec le Ministère des Affaires Sociales.

Mme GAZEL nous a présenté son fonctionnement en nous précisant que les relations avec le MAS s'amélioreraient avec le temps.

Pour mémoire il a été instauré en 2012 avec 9 ministères différents.

Pour 2014 : 231 AS principaux étaient promouvables au choix au grade de CTSS pour l'ensemble des Ministères hors MAS pour 2 postes.

Les effectifs du MAS se voient attribuer 1 poste à la promotion.

Cette année le ministère de l'Intérieur a proposé 2 candidatures pour 103 promouvables.

**FO** a rappelé ses réserves sur ce dispositif qui depuis 2 ans favorise les agents du MAS au détriment des autres Ministères et plus particulièrement sur la différence observée d'interprétation de l'obligation de mobilité fonctionnelle ou géographique qui est imposée lors de l'accès au grade.

**FO** a aussi fait observer qu'un grand nombre de collègues du MAS avait été promu tout en restant sur leur poste et quand on regarde le nombre de CTSS on est en droit de s'interroger... **Nous leur avons rappelé l'obligation du principe d'équité et d'égalité !!!**

Ils nous ont répondu que le MAS semblait encore dans un fonctionnement qui était l'héritage d'un fonctionnement négocié avec leurs organisations syndicales majoritaires...

**FO** a demandé en revanche que puisse être communiqué la liste des postes à pourvoir des CTSS lorsque la circulaire est envoyée pour la promotion au choix. En effet, il est difficile aujourd'hui pour un collègue de se lancer dans une telle démarche sans qu'il puisse au moins savoir à l'avance où il est susceptible d'aller !!!

## **2/ RIFSEEP**

Mme TORRES nous a présenté succinctement les modalités de ces nouvelles primes en nous précisant que la DRH est en cours de négociations avec les instances nationales syndicales.

Elle nous annonce par contre que le basculement se fera au final pour notre corps au 1er janvier 2016 et non le 1er juillet 2015 comme indiqué dans la circulaire.

Le basculement global pour l'ensemble des corps se fera le 1er janvier 2017.

En l'état actuel de la négociation, il nous a été assuré qu'il y aura un maintien du niveau du régime indemnitaire actuel (pour la partie TMO).

**FO a donc réaffirmé son opposition à ce régime indemnitaire imposé par la DGAFP et a soulevé trois problèmes majeurs pour le moment :**

- ✓ pour les grades des AS : la circulaire prévoit 2 groupes (3 pour les CTSS) de fonctions différentes pour distinguer deux niveaux de rémunérations ; or, il y a 2 grades (AS et ASP). Comment vont-ils distinguer le niveau de rémunération qui n'est plus basé sur le grade mais sur la fonction alors que les AS et ASP ont la même fonction ? Est-ce que cela veut dire qu'un AS pourrait gagner plus qu'un ASP en fonction de la nature de son poste ?
- ✓ le niveau du régime indemnitaire actuel des AS n'est plus en conformité avec le RIFSEEP qui prend en compte le niveau de qualification ; or, le TMO des AS est équivalent à celui des SA (recruté niveau BAC).
- ✓ le critère de mobilité qui est pris en compte pour la revalorisation de la prime n'est pas adapté à notre corps car bien souvent un AS est seul sur son département.

A ces principales questions, nous n'avons bien entendu eu aucune réponse et nous avons pu observer une certaine méconnaissance de nos spécificités...

**FO a donc demandé la constitution d'un groupe de travail spécifique pour nos corps et nous leur avons d'ores et déjà demandé la revalorisation du montant du TMO.**

Mme MERIGANT nous a répondu qu'elle allait solliciter la DRH pour que cela se fasse.



## **3/ PLAN DE FORMATION 2015**

Madame FRICONNET nous a présenté un bref bilan.

Elle nous a reprécisé que les besoins étaient identifiés pendant les entretiens professionnels et que les demandes individuelles écrites et spécifiques devaient être maintenues.

Les priorités sont accordées aux formations collectives: prise de poste et perfectionnement.

Pour 2015, il est déjà prévu des formations sur les écrits professionnels, la culture policière et les interventions en situations de crises.

Pour le CAFERUIS (certificat d'aptitude), il nous a été précisé une ouverture possible pour les ASP, que les CTR ne seraient plus forcément prioritaires.

Les supervisions restent d'actualité, qu'elles soient collectives ou individuelles.

Le séminaire en revanche est financé sur le budget propre de la SDASAP et non sur le budget formation du réseau.

**FO a demandé à connaître le budget total 2015 et celui de 2014 mais nous n'avons pas eu de réponse concernant le montant sauf qu'il était réduit.**

## 4/ CONVENTIONS

**FO** a demandé un point sur le conventionnement actuel et nous avons interrogé la SDA-SAP sur la rumeur qui circule actuellement sur l'éventuelle fusion entre le service social MI et GENDARMERIE.

Ils nous ont répondu pour ce qui concerne les agents des CNAPS: 250 agents au niveau national, aucune difficulté majeure n'avait été remontée à Mme FRICONNET.

Pour la GENDARMERIE les rumeurs ne sont absolument pas fondées et qu'il n'y a aucune fusion à l'ordre du jour. Ils ont admis quand même que cette idée avait été évoquée une fois par l'administration centrale mais comme simple hypothèse de réflexion et, que depuis, ils étaient revenus en arrière. **Ils nous ont donc réaffirmé que le service social gendarmerie reste attaché à la Défense.**

En revanche, il est fait le constat que le nombre d'administratifs Gendarmerie rattachés au MI augmentait.

Concernant les personnels techniques employés dans les SGAMI, il nous a été rappelé que la prise en charge revenait à l'AS de la gendarmerie mais en coordination avec l'AS du MI.

Pour les inspecteurs du permis de conduire, ils sont bien maintenant en gestion au MI mais restent toujours affectés dans une DDI : c'est donc l'AS référent de la DDI qui doit assurer la prise en charge.

Pour finir, **FO** a abordé la question que soulève le rattachement de certains personnels dépendants d'autres ministères affectés dans les SIDSIC devenus interministériels mais toujours rattachés à une préfecture.

Mme MERIGANT et FRICONNET découvrent ... et nous répondent qu'elles allaient se renseigner.



## 5/ LES STATISTIQUES IRISS

**FO** est de nouveau intervenu pour dénoncer les nombreuses difficultés qu'occasionnent aujourd'hui les outils IRISS: problème d'incompatibilité sur les postes, nombreux dysfonctionnements, ergonomie dépassée.

Nous avons insisté que nous ne remettons pas en cause le contenu mais vraiment uniquement l'OUTIL devenu obsolète et contraignant à remplir.

Tout le monde s'est accordé sur ce constat et ont même reconnu qu'ils avaient conscience que ça avait aujourd'hui une incidence sur la fiabilité des remontées statistiques.

**FO** a alors demandé que soit acheté un nouvel outil plus moderne et plus ergonomique.

Madame MERIGNANT nous a répondu qu'elle n'avait pas de budget. Nous avons donc réinsisté au regard du nombre d'années passées avec un outil bricolé et gratuit.

Elle nous a donc évoqué l'hypothèse de tenter de revoir les choses avec le service informatique du Ministère mais sans grand espoir.

***En revanche il a été conseillé aux AS de faire remonter leurs difficultés locales.***

## **6/ PLAN DE PREVENTION DU SUICIDE CHEZ LES FORCES DE L ORDRE**

Nous pensions pouvoir échanger avec Mr LERAITRE, le sous directeur. Et bien comme d'habitude il n'a pas daigné se déplacer et c'est son adjointe qui est venue, Mme ROUX.

Après quelques minutes de présentations très formelles du plan dans le lequel nous apprenons que les **PVS** sont toujours maintenus mais avec un changement de nom en PV ..., qu'il y a 22 mesures proposées dont là encore une **note sur le partage d'informations confidentielles**, mise en place, sur les sites Police, des référents de l'accompagnement des personnels etc...et tout ça sans aucune concertation avec les personnes concernées !!!

**FO a donc très rapidement demandé des explications et nous avons réaffirmé haut et fort notre opposition à toutes les mesures nous concernant et qui ne respecteraient ni le droit ni le cadre déontologique de notre métier ou qui risqueraient de compromettre notre travail au quotidien.**

Nous lui avons exprimé aussi notre écoeurément sur la méthode employée et le mépris avec lequel ils ont agi: **aucune concertation !!!**

Nous n'avons bien entendu eu aucune réponse concrète qui aurait pu nous rassurer...

Nous lui avons rappelé les engagements du Ministre à notre sujet mais là aussi, sans que cela ne semble inquiéter quiconque.

---

**Mme ROUX a fini par nous confirmer qu'une note de cadrage aux préfets et chefs de service était déjà partie ...à la grande surprise de Mmes MERIGNANT et FRICONNET qui n'étaient visiblement pas informées ni du contenu ni n'avaient été associées à la démarche.**

---

## **7/ PREVENTION RPS CELLULE DE VEILLE POUR LE RESEAU AS ET CTSS**

*FO a réaffirmé son souhait de voir enfin aboutir une réflexion de fond sur la mise en place d'actions de prévention des risques RPS des travailleurs sociaux et CTR, et que nous étions prêt à réfléchir à un dispositif allégé mais efficace et pragmatique dans un état d'esprit constructif de part et d'autres.*

Mme MERIGNANT a été favorable à notre demande et nous propose d'alléger le nombre de participants et d'y inviter le psychologue du travail de la DRH.

Elle ne souhaite pas l'appeler cellule de veille mais souhaiterait plutôt constituer un temps d'échanges après une réunion de dialogue social.

Nous avons donc répondu favorablement et il sera constitué par 2 représentants de chaque OS, la SDASAP, la CTN, un médecin de prévention et le psy de la SDASAP.

Lors de la prochaine réunion de dialogue social, 1h30 sera donc consacrée à ce sujet et pour élaborer dans un premier temps un diagnostic.

## **8/ QUESTIONS DIVERSES**

Mme FRICONNET nous informe que la Fonction Publique a mis en place un nouveau dispositif pour intégrer des apprentis.

Elle réfléchit donc à la possibilité d'accueillir des apprentis au sein du réseau qui souhaiteraient devenir AS, en collaboration avec des centres de formation.

Mme MERIGNANT précise qu'il s'agit d'un parcours de formation et qu'il ne sera pas question de faire le travail d'une AS.

**Fin de séance à 19h30**



**FO Prefectures**